

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) GOL 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 15, Numéro 2

FÉVRIER 2017

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE ET DU LOCAL DE LA SALLE DE JEUX

**Lieu : Local du sous-sol du Centre Communautaire situé au
17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles**

FIN DE SEMAINE

Vendredi soir

Patinage libre 18H30 à 19H30

Hockey 19H30 à 21H00



Samedi, Dimanche

Patinage libre 13H00 à 15H00
18H30 à 19H30

Hockey 15H00 à 17H00
19H30 à 21H00

Jeux disponibles : Table de ping-pong, jeux de mississippi, jeux de société.

Fermeture du local et des activités au plus tard à 21h30, Téléphone du local 418-851-2006

RÉUNION AFEAS LE 13 FÉVRIER

L'Afeas de Trois-Pistoles invite ses membres à sa réunion du 13 février prochain à 19h 30 à la salle Vézina. Invitée: Madame Marie-Claude Roy, décoratrice. La fête de la St-Valentin sera soulignée. Bienvenue à toutes !

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 266- GARDE DES ANIMAUX

La présente est pour vous informer que le conseil a adopté la résolution 01.2017.11 permettant la création d'un sous-comité du conseil afin de soumettre un projet de modification du règlement no 266 concernant la garde des animaux. L'avis de motion, pour procéder à la modification du règlement, a été donné le 12 décembre 2016. À cet effet une nouvelle réglementation sera adoptée d'ici peu.

COMPTE DE TAXES 2017

Prenez note que votre compte de taxes pour l'année 2017 sera disponible vers la mi-février.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis 13 février 2017 et 13 mars 2017 à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web.

Bienvenue à tous !

S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté (es) au lendemain.

JOURNÉE GRATUITE – PARC DU MONT ST-MATHIEU

Une journée gratuite de ski, planche à neige et glissade est offerte aux citoyens de la MRC les Basques, au Parc du Mont-St-Mathieu encore cette année.

Pour la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, cette journée sera dimanche **12 février** prochain. Vous pouvez vous procurer vos coupons d'accès au bureau municipal sur la présentation d'une carte d'identité avant 16h00 le 10 février.

Le jour de l'activité, vous devrez présenter, en plus de votre coupon, une carte d'identité mentionnant votre adresse.

BONNE GLISSE !!



OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANT (E) 3 POSTES D'ANIMATEURS (TRICES) DE TERRAIN DE JEUX

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges procède actuellement au recrutement de 3 candidats (tes) pour son terrain de jeux situé à Rivière-Trois-Pistoles – Saison estivale 2017

Statut : Emploi d'été, étudiant(e)s à temps plein et/ou partiel

Durée de l'emploi : 8 semaines (du 26 juin au 18 août 2017)

Postes : 1 poste de 35h, 1 poste de 15h, 1 poste de 20 à 30h
(les heures pourraient être moindres selon l'achalandage)



Pour plus de renseignements sur les postes, les sommaires des tâches, les exigences ainsi que les conditions de travail et les salaires, consulter notre site Web à la page d'accueil au www.notredamedesneiges.qc.ca et en cliquant sur le bouton **Offre d'emploi**.

Faites parvenir votre C.V. et lettre de présentation, soit par courrier ou par courriel.

STATIONNEMENT DE NUIT ET DÉNEIGEMENT

L'hiver est déjà bien entamé sur notre territoire et déjà les déneigeurs rencontrent des inconvénients occasionnés par des véhicules se stationnant dans les rues publiques durant la nuit. Pour notre service de déneigement municipal, cette période est le moment de prédilection pour faire un bel entretien du réseau routier afin d'offrir des voies de circulation bien dégagées pour la circulation des utilisateurs, le jour arrivé.



Nous tenons donc à vous rappeler que *l'article 7 du Règlement no 227 concernant le stationnement stipule que le stationnement sur une voie de circulation public est interdit de 23h à 7h du 15 novembre au 15 avril sur tout le territoire de la Municipalité.*

La Municipalité peut imposer une amende de 30 \$ plus les frais à chaque jour qu'un véhicule est stationné dans un chemin public dans la période prohibée. De plus, la Sûreté du Québec est autorisée à faire appliquer ce règlement et même à faire déplacer les véhicules aux frais du propriétaire.

Veuillez participer au bon déneigement des voies de circulation sur notre territoire et prendre la bonne habitude de ne pas vous stationner dans les rues publiques aux dates et aux heures ici haut.

RENCONTRE D'INFORMATION AVEC LES FAMILLES HÔTESSES / RECRUTEMENT DE NOUVELLES FAMILLES HÔTESSES

Le Centre d'accueil et de formation en langues (CAFEL) invite les familles hôtesSES désirant s'engager dans l'accueil d'étudiants de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles à une rencontre d'information et de recrutement le **mercredi 15 février à 19h**.

Afin de continuer dans cette voie, votre participation est essentielle et le recrutement de nouvelles familles sera encore nécessaire en 2017.

Pour ceux qui désirent s'impliquer ou qui souhaitent avoir de plus amples informations, le CAFEL vous convie à vous joindre à cette rencontre importante qui aura lieu le **mercredi 15 février, dès 19h, à la cafétéria de l'École secondaire de Trois-Pistoles**. Pour ceux ne pouvant être à cette rencontre, le CAFEL vous invite à communiquer avec les responsables Karine Vincent et Rachel Malenfant par téléphone au : 418-851-3747 ou par courriel à l'adresse suivante : cafel.troispistoles@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer !



ACCÈS À UNE PROPRIÉTÉ

En décembre 2016, la Municipalité a adopté un nouveau règlement concernant l'accès à la propriété. L'ancien règlement datait de plusieurs années et n'était plus adapté à l'objectif d'aujourd'hui. Ce nouveau règlement s'applique à l'ensemble de la Municipalité peu importe la zone d'un terrain. Celui-ci encadre la construction, les responsabilités, le processus de demande, le certificat, les inspections, l'entretien et la réparation des entrées privées et la fermeture des fossés de route. Toutes entrées privées donnant accès à une voie de circulation publique, autre que la route 132 et le route 293, sont situés sur l'emprise municipale. Certes votre entrée est sur l'emprise municipale, mais la construction et l'entretien est à la charge des propriétaires du terrain adjacent. Ce règlement définit donc les responsabilités et les pouvoirs de chacun. Pour les routes 293 et 132, l'encadrement est fait par le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports*, soit le point de service de Cacouna. Vous pouvez communiquer avec eux au 418-862-6948 afin d'obtenir la réglementation et les autorisations nécessaires. Au niveau municipal, pour toute nouvelle construction ou tous travaux à votre entrée ou dans un fossé de route, un certificat au coût de 10 \$ est nécessaire et une demande doit être faite auprès de la municipalité. Nous vous invitons à consulter le *Règlement no 396* sur notre site Internet ou directement au bureau municipal.

CAMPAGNE DE CARTE DE MEMBRE 2017

Sa mission :

Recueillir des fonds afin de soutenir financièrement le CISSS et contribuer ainsi à assurer et à rehausser la qualité des soins de santé et des services sociaux offerts dans toute la région des Basques.

Attribution de fonds pour projets et d'équipements depuis 2012 = 135 000\$

Aidez-la dans sa mission en devenant membre et/ou en faisant un don

Carte de membre individuel 10\$

Carte de membre corporatif 50\$

Carte de membre à vie 250\$

Pour renseignement contactez Vivianne Messier au 418-851-3700 poste 107

ou Rachel G. Malenfant au 418-851-3494.

Merci de votre soutien !

